

Cambodge - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Situation à la frontière thaïlandaise

Date de mise en ligne le : 27 février 2026 Date de mise à jour le : 12 mai 2026

Un cessez-le-feu est intervenu entre le Cambodge et la Thaïlande le 27 décembre 2025.

La situation dans les zones frontalières demeure cependant fragile.

En conséquence, les déplacements restent dangereux et formellement déconseillés dans une zone allant jusqu'à 30 km de la frontière (zone rouge).

Il est recommandé de suivre très régulièrement les informations et les consignes des autorités locales.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Frontière avec la Thaïlande

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

La frontière terrestre entre la Thaïlande et le Cambodge est fermée depuis le 23 juin et pour une durée indéterminée. Il est donc nécessaire d'emprunter un itinéraire aérien pour entrer au Cambodge ou en sortir.

Les zones touristiques alentours sont fortement déconseillées : région de Mom Bei (province de Preah Vihear) et les complexes de temples de Ta Moan Thom, Ta Moan Tauch et Ta Krabei (province d'Oddar Meanchey).

Les accès depuis ou vers les frontières terrestres laotienne et vietnamienne ne sont pas concernés par cette restriction.

DERNIÈRE MINUTE

Situation à la frontière thaïlandaise

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

Un cessez-le-feu est intervenu entre le Cambodge et la Thaïlande le 27 décembre 2025.

La situation dans les zones frontalières demeure cependant fragile.

En conséquence, les déplacements restent dangereux et formellement déconseillés dans une zone allant jusqu'à 30 km de la frontière (zone rouge).

Les déplacements sont par ailleurs déconseillés, sauf raison impérative (zone orange), dans les régions qui se situent à une distance allant de 30 à 50 km de la frontière.

Toute visite touristique est à proscrire dans ces régions.

Il est recommandé de suivre très régulièrement les informations et les consignes des autorités locales.

DERNIÈRE MINUTE

Frontière avec la Thaïlande

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

La frontière terrestre entre la Thaïlande et le Cambodge est fermée depuis le 23 juin et pour une durée indéterminée. Il est donc nécessaire d'emprunter un itinéraire aérien pour entrer au Cambodge ou en sortir.

Les zones touristiques alentours sont fortement déconseillées : région de Mom Bei (province de Preah Vihear) et les complexes de temples de Ta Moan Thom, Ta Moan Tauch et Ta Krabei (province d'Oddar Meanchey).

Les accès depuis ou vers les frontières terrestres laotienne et vietnamienne ne sont pas concernés par cette restriction.

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 20/04/2026, information toujours valable à la date du jour

Il est recommandé, à Phnom Penh comme dans les principaux centres urbains, notamment à Siem Reap et Sihanouville/Kompong Som, de faire preuve de prudence lors des déplacements de nuit, particulièrement à pied, en cyclo-pousse, en tuk-tuk ou en moto-taxi.

Zones formellement déconseillées

Les déplacements restent dangereux et formellement déconseillés dans une zone allant jusqu'à 30 km de la frontière (zone rouge).

Risques encourus et recommandations associées

Frontière avec la Thaïlande

Un cessez-le-feu est intervenu entre le Cambodge et la Thaïlande le 27 décembre 2025.

La situation dans les zones frontalières demeure cependant fragile.

En conséquence, les déplacements restent dangereux et formellement déconseillés dans une zone allant jusqu'à 30 km de la frontière (zone rouge).

Toute visite touristique est à proscrire dans ces régions.

Il est recommandé de suivre très régulièrement les informations et les consignes des autorités locales.

Vols et agressions

Des agressions, vols à l'arraché et arnaques aux touristes sont régulièrement signalés dans la capitale et dans les principales villes de province.

La plupart des vols à l'arraché concernent les sacs à main et besaces en bandoulière, les téléphones portables et les petits bagages. Il est donc fortement déconseillé de laisser apparents des sacs, que ce soit lors des déplacements à pied, en deux-roues ou en tuk-tuk. Ces vols peuvent s'accompagner d'agressions physiques ou provoquer des chutes susceptibles d'occasionner des blessures graves.

Des agressions sexuelles sont en outre déplorées chaque année. L'attention des femmes voyageant seules est appelée, en particulier la nuit et dans certains quartiers (rues des bars à Phnom Penh mais également dans les villes de provinces). La nuit tombée, il convient d'éviter de se retrouver seul dans les zones peu fréquentées, d'éviter tout contact avec des inconnus et de privilégier les déplacements en voiture plutôt qu'en tuk-tuk.

La plus grande attention est aussi recommandée dans les bars, ou lors de rencontres au moyen d'applications dédiées ou de réseaux sociaux et qui peuvent éventuellement se dérouler à domicile. Ces rencontres sont régulièrement l'occasion d'administrer de la drogue aux victimes (soumission chimique) qui sont ensuite détroussées de leurs biens de valeur et de leurs avoirs en banque. Il convient de sécuriser ses applications bancaires mobiles (désactiver la reconnaissance faciale ou digitale par exemple).

Utilisation de véhicules à deux roues

La circulation au Cambodge ne respecte pas les codes et habitudes européennes et les accidents de deux-roues sont très fréquents. Il est rappelé que le port du casque est obligatoire et qu'être titulaire d'une assurance est indispensable pour couvrir les frais liés à une hospitalisation et à un rapatriement ainsi qu'aux blessures causées au tiers (accident responsable) et aux dégâts matériels.

En cas d'accident, rester sur place et appeler la police, ainsi que les secours en cas de blessés. Garder son calme et éviter le conflit direct avec l'autre partie engagée (les caméras de surveillance sont nombreuses en milieu urbain et elles pourront aider à déterminer les causes et les responsabilités). Donner sa version des faits à la police.

Criminalité

Une grande méfiance doit être apportée aux propositions alléchantes d'emploi dans le domaine de la « gestion dématérialisée de dossiers » ou de « démarchage par internet ». Ces emplois aboutissent en effet régulièrement à des situations de privation de la liberté : les employés sont privés de leur passeport au motif que des formalités de droit de séjour (délivrance des permis et visa de travail) doivent être accomplies par l'employeur, et l'objet du travail réel relève de l'escroquerie en ligne. Le logement est souvent fourni mais l'employé ne peut en sortir et se trouve de fait séquestré. Des cas d'enlèvement à ces fins de ressortissants de tierces nationalités sont régulièrement rapportés.

Saison des pluies

Des orages violents et des inondations importantes, y compris des crues soudaines, peuvent survenir, durant la saison des pluies de juin à novembre. Ces inondations peuvent perturber les déplacements dans certaines provinces.

Durant cette période, il est recommandé de s'informer auprès des voyagistes et des autorités locales avant tout déplacement dans des régions affectées et d'éviter tout déplacement aux abords des cours d'eau en crue.

Le site de la Commission du Mékong fournit des informations sur le niveau de crue du Mékong aussi disponibles sur le site du GDACS dédié aux catastrophes naturelles.

Recommandations générales

- adopter une attitude discrète et respectueuse en tout lieu et toute circonstance ;
- veiller à maintenir une tenue décente, en particulier dans et aux abords des temples, édifices religieux et sites patrimoniaux historiques ;
- se prêter de bonne grâce aux contrôles policiers ;
- placer son passeport en lieu sûr et ne conserver sur soi qu'une copie ; ne pas laisser son passeport aux agences de location de véhicules (voitures ou deux roues) ou aux hôteliers ;
- ne pas porter sur soi - et à plus forte raison ne pas exhiber - des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur, en raison des risques de vol à l'arraché.
- en cas d'agression, n'opposer aucune résistance et rapporter l'incident au poste de police compétent à raison du lieu de l'agression ;
- se tenir à l'écart de toute manifestation ;
- Rester vigilant à son environnement lors d'un séjour au Cambodge, en particulier au moment des fêtes nationales : Fête des morts (Pchum Ben), Fête de l'eau, Nouvel an Khmer.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Tout voyage/séjour au Cambodge nécessite d'être muni d'une assurance couvrant les frais d'hospitalisation et de rapatriement, qui ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade.

Visa

Tout voyage au Cambodge suppose la délivrance d'un visa. Le passeport doit impérativement faire apparaître une durée de validité d'au moins 6 mois au-delà de la date de fin de validité du visa.

Le visa peut être obtenu de différentes manières (son tarif peut varier de quelques dollars en fonction de la méthode utilisée ; se munir de monnaie en USD car le paiement par carte bancaire n'est pas toujours disponible) :

- avant le départ, sous forme de « e-visa » exclusivement par le lien internet <https://www.evisa.gov.kh/> visa de tourisme (type « T ») ou d'affaires (type « E ») ;
- avant le départ, auprès de l'ambassade du Cambodge de son pays de résidence ;
- à l'arrivée, aux aéroports internationaux de Phnom Penh et de Siem Reap, et aux points d'entrée terrestres équipés, sur présentation du QR code généré après avoir complété l'intégralité du formulaire de saisie sur l'application Cambodia e-arrival
- aux autres points d'entrée terrestres ou fluviaux, en provenance du Laos et du Vietnam (nota : les points de passage frontalier avec la Thaïlande sont actuellement fermés), le paiement du visa s'effectue en espèces et en USD variable (autour de 40 USD). Se munir de monnaie en USD (le paiement par carte bancaire n'est pas toujours disponible).

Les visas de tourisme (« T ») et d'affaires (« E ») peuvent être obtenus directement à l'arrivée à tous les postes-frontières aériens, terrestres, maritimes et fluviaux.

Le visa de tourisme (« T ») peut être prorogé d'un mois maximum, une seule fois, par les services de l'immigration situés en face de l'aéroport de Phnom Penh Pochentong.

Le visa d'affaires (« E ») peut être prorogé jusqu'à 1 an.

Les personnes titulaires de visa « T » ne sont pas autorisées à travailler ; celles titulaires d'un visa « E » le peuvent, sous réserve d'obtenir le permis de travail afférent.

Les Français nés d'au moins un parent cambodgien bénéficient d'un visa "K" gratuit et permanent. Ce visa peut être délivré par l'ambassade du Cambodge à Paris ou à l'arrivée aux aéroports, sous réserve d'apporter la preuve de sa filiation avec un parent de nationalité cambodgienne (père ou mère). Se munir de la copie intégrale de son acte de naissance, de celle du ou des parents concernés ainsi que de la preuve de la nationalité (passeport ou carte d'identité cambodgienne) du ou des parents concernés.

Depuis le 1er septembre 2024, et nonobstant la possession préalable d'un visa, chaque voyageur arrivant aux aéroports est tenu de compléter l'application Cambodia e-arrival à télécharger sur smartphone. Cette saisie implique de renseigner toutes les informations individuelles du voyageur (adulte et enfant) : numéro de passeport et validité ainsi que numérisation du document, dates de séjour, motif du séjour, lieu d'hébergement. Elle permet également d'établir la déclaration de passage en douane (biens à déclarer éventuellement) et de compléter un bref questionnaire de santé.

En fin de saisie, l'application génère un QR code individuel à présenter au comptoir de l'immigration en vue de la délivrance du visa, qui est matérialisé par un petit autocollant de couleur blanche. Y figurent le type de visa, la date d'entrée et la date de sortie maximale autorisée.

Dans le futur, l'application permettra de demander son visa cambodgien (e-visa) mais cette fonctionnalité n'est pas encore disponible.

Il est fortement conseillé de remplir cette formalité avant l'embarquement.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un smartphone, des tablettes sont mises à disposition dans les aéroports du Cambodge. Cette formalité n'est pas encore disponible à tous les points d'entrée terrestres : consulter le site dédié

En cas de dépassement de la durée du visa, une pénalité de 10 USD par jour de retard sera appliquée, payable directement à l'aéroport au moment du départ. Les dépassements de plus de trente jours entraînent une obligation de quitter le territoire dans les 7 jours après acquittement de cette même pénalité. Les dépassements prolongés de séjour (plusieurs mois) entraînent une procédure d'expulsion qui peut nécessiter jusqu'à 4 mois de traitement et ils impliquent un placement en rétention durant cette période.

Pour toute information complémentaire, consulter le site de l'ambassade du Cambodge en France.

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les structures hospitalières de santé publique du Cambodge sont de niveau inégal et ne correspondent pas toujours aux standards internationaux, en particulier dans les provinces.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Seules certaines zones forestières du Cambodge sont à risque de paludisme.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Des cas isolés de grippe aviaire ont été recensés au Cambodge.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

La rage sévit de façon endémique au Cambodge, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Il est vivement recommandé, en cas de morsure par un animal, de se rendre rapidement à la consultation de l'Institut Pasteur de Phnom Penh ou de Battambang ou de Kampong Cham, où les vaccins et sérums sont disponibles : Centre de Prévention de la rage de l'Institut Pasteur Prévention.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Animaux venimeux

Dans certaines régions, il convient de noter la présence d'animaux venimeux (cobras, vipères, serpents bananiers, araignées). En cas de piqûre, il convient de consulter au service des urgences le plus proche si le déplacement est possible, ou appeler des secours si le déplacement n'est pas possible. Noter que l'approvisionnement en sérums antivenimeux est irrégulier au Cambodge.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

L'état du réseau routier est bon sur les grands axes (Phnom Penh - Battambang, Phnom Penh - Siem Reap, Phnom Penh - Sihanoukville/Kompong Som et Phnom Penh/Kep). La qualité des axes routiers secondaires est variable et certains itinéraires peuvent se dégrader subitement lors de la saison des pluies. Il est conseillé de se renseigner avant de prendre la route, d'autant que les conditions de dépannage dans certaines provinces reculées sont souvent difficiles, voire inexistantes.

Il existe un réseau d'autocars longue distance de bonne qualité pour relier Phnom Penh aux principales villes de province (Siem Reap, Battambang, Sihanoukville) et qui proposent des trajets de nuit. Il convient cependant de s'assurer de la couverture de ces services de transport par les compagnies d'assurance.

Accidents de la circulation

Les conditions de circulation demeurent délicates, en ville comme sur l'ensemble du réseau routier cambodgien (état moyen des routes secondaires, mauvais état des autres routes). La circulation est anarchique et les moyens de locomotion ne répondent pas aux normes de sécurité européennes. A Phnom Penh, l'accroissement du nombre de véhicules a entraîné une augmentation importante des accidents de la circulation, notamment ceux impliquant des deux-roues. Bien que le port du casque par le conducteur comme par le passager d'un deux-roues soit obligatoire, de même que la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité et les dégâts commis ou subis (en raison notamment des délits de fuite très fréquents), de nombreux usagers en sont démunis.

En cas d'accident, rester sur place et appeler la police, ainsi que les secours en cas de blessés. Garder son calme et éviter le conflit direct avec l'autre partie engagée (les caméras de surveillance sont nombreuses en milieu urbain et elles pourront aider à déterminer les causes et les responsabilités). Donner sa version des faits à la police et faire appel à sa compagnie d'assurances sur place.

Réseau fluvial et transport maritime

La plupart des bateaux assurant le transport des passagers entre Phnom Penh, Siem Reap, Stung Treng et le Vietnam ne répondent pas aux normes de sécurité (voir les conseils concernant Angkor ci-dessous).

Les navires locaux qui, à Sihanoukville/Kompong Som, Kampot ou Kep, proposent aux touristes des excursions vers les îles proches, respectent rarement les normes de sécurité. Leur utilisation est déconseillée. Les îles de Koh Rong et de Koh Rong Sanloem sont desservies par des bateaux rapides au départ de Sihanoukville. Privilégier les compagnies ayant renouvelé leur flotte.

Transport aérien

Le Cambodge dispose de trois aéroports internationaux situés à Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville/Kompong Som.

Visite des temples d'Angkor

Pour visiter les temples d'Angkor, il est conseillé de se rendre à Siem Reap par avion ou par la route, le trajet Phnom Penh/Siem Reap s'effectuant désormais en environ 5h30. Des compagnies de car desservent cette destination, y compris en trajet de nuit, dans des conditions confortables et pour un tarif très raisonnable. Les bateaux empruntant la voie fluviale entre Phnom Penh et Siem Reap sont, pour la plupart, dépourvus d'équipements suffisants de sécurité.

Législation locale

Infractions à la législation sur les stupéfiants

La consommation de toutes les drogues est interdite au Cambodge. L'usage, la détention et le trafic de stupéfiants sont punis d'une peine d'emprisonnement de 10 à 20 ans et d'une amende allant jusqu'à 10 000 dollars américains.

Délits à caractère sexuel

Selon la loi cambodgienne destinée à lutter contre la pédophilie, toute personne reconnue coupable de tout "acte indécent sur mineurs de moins de 15 ans" ou "relation sexuelle avec des mineurs de moins de 15 ans" encourt une peine de prison minimale de 10 ans. Tout ressortissant

français auteur de délits à caractère sexuel au Cambodge peut être poursuivi en France, même en l'absence de plainte de la victime.

La loi française en effet réprime de manière spécifique le tourisme sexuel. L'auteur, Français ou résidant habituellement en France, d'un crime de nature sexuelle pourra être poursuivi, jugé et condamné en France pour ces faits commis à l'étranger. Ces poursuites peuvent être engagées quelle que soit la législation du pays dans lequel les faits se sont produits et même sans plainte de la victime.

Il en est de même pour les faits d'agression sexuelle et de proxénétisme sur mineurs commis par un Français ou par une personne résidant habituellement sur le territoire français.

Trafic de biens culturels

L'acquisition et l'exportation illicites de "biens culturels", notamment les pièces archéologiques - sculptures, éléments architecturaux ou poteries - sont interdites et sévèrement punies, jusqu'à 10 ans de prison.

Us et coutumes

La liberté religieuse est reconnue par la constitution cambodgienne. Le bouddhisme fait partie intégrante de l'identité nationale et est la religion officielle du Cambodge depuis 1989. Le Cambodge est marqué par une forte religiosité. Il est donc recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements. Il convient d'éviter les tenues trop légères en général, a fortiori dans les lieux de culte. Depuis le 1er août 2016, l'accès aux temples et monuments à caractère religieux du Cambodge est interdit aux **personnes ne respectant pas un code vestimentaire strict**. Il est recommandé, pour les hommes comme pour les femmes, de se couvrir les épaules et les genoux. A défaut, l'accès aux sites leur sera refusé.

Divers

Action humanitaire – Volontariat

Les personnes désireuses de participer à un projet d'aide ou de coopération dans le cadre d'une ONG, d'une association ou d'un groupe de bénévoles sont appelées à :

- s'enquérir auprès de l'ONG ou du groupe des conditions d'accueil, de transport, de nourriture et d'hébergement réservées à ses membres, hôtes ou invités. De nombreuses entités demandent une participation financière destinée à couvrir le logement et la nourriture.
- ne pas verser à l'association ou à l'ONG l'intégralité du montant de la participation aux frais de séjour dès le début de celui-ci.
- disposer de ressources suffisantes pour toute la durée du séjour.
- s'enquérir de la présence au sein du groupe d'un responsable chargé de superviser le séjour des bénévoles.
- faire preuve de la plus grande prudence avant de signer un contrat ou une convention.

Il convient d'être vigilant à l'égard du risque de dévoiement des offres de « volontourisme ». Il n'existe pas d'orphelinats reconnus par l'État cambodgien. En cas de doute, se renseigner auprès de l'ambassade de France à Phnom-Penh.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Un visa est obligatoire pour entrer au Cambodge. Il peut être délivré avant le départ (e-visa) ou bien à l'arrivée aux postes frontières aériens, maritimes ou terrestres contre paiement d'une taxe de 35USD pour un visa d'affaires (type « E »). Le passeport doit impérativement faire apparaître une durée de validité d'au moins 6 mois au-delà de la date de fin de validité du visa.

L'entrée au Cambodge suppose de compléter en amont l'application sur smartphone Cambodia e-arrival, au-travers de laquelle le voyageur peut également demander son visa et le payer directement.

1. Visa d'affaires

Un visa d'affaires (E) à entrée simple est délivré aux hommes et femmes d'affaires, aux journalistes ou travailleurs pour un séjour initial au Cambodge **d'une durée d'un mois** sur présentation d'une convention de stage ou d'un justificatif de leur mission au Cambodge.

Le visa peut être prolongé sur place auprès du département de l'Immigration (service des Étrangers) du ministère de l'Intérieur – situé en face de l'aéroport international de Phnom-Penh.

Les visas d'affaires peuvent être prorogés d'un mois (une entrée), de trois mois (une entrée), de six mois (multiples entrées) ou d'un an (multiples entrées).

En cas de dépassement de la durée du visa, une pénalité de 10 US\$ par jour de retard sera appliquée. Les dépassements de plus de trente jours entraînent une obligation de quitter le territoire dans les 7 jours après acquittement de cette même pénalité.

2. Délais d'obtention

Visas Tourisme et Affaires : 48 heures, auprès de l'ambassade du Cambodge à Paris, 72 heures en ligne.

3. Autres informations pertinentes

La liste des justificatifs à présenter lors du dépôt de la demande est consultable sur le site de l'ambassade du Cambodge à Paris.

Réseaux de communications

Les principaux opérateurs de téléphonie mobile offrent la 4G, la couverture est bonne avec toutefois des variations sensibles en zones rurales (les îles de Koh Rong et Koh Rong Sanloem présentent des zones blanches). Il est très facile de se procurer une carte SIM locale incluant un forfait de communications prépayées qui peut être rechargé aisément.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Cambodge.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Bureau de Phnom Penh – CAMBODGE

Adresse : Ambassade de France au Cambodge

1, boulevard Monivong - Phnom Penh - Cambodge

Tél. : +855 23 260 049

Télécopie : +855 23 260 050

Courriel

Site internet

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Le Cambodge relève du bureau du Vietnam :

Bureau Business France de Hanoi

57 Tran Hung Dao - Hoan Kiem - Hanoi

Vietnam

Tel : +84 28 3520 6880

Site internet

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet

La Chambre de Commerce d'Industrie France Cambodge

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

30, boulevard Norodom (Bred Bank building – 3ème étage) - Phnom Penh,

Tél. : +855 81 272 244

Courriel : directeur@ccifcambodge.org | ccfc@ccfcambodge.org

Site Internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD), est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

Agence de Phnom Penh

5, rue 106, Sangkat Wat Phnom. Khan Daun Penh BP102

Phnom Penh - CAMBODGE

Tél : +855 23 426 360 / +855 23 426 036

Fax : +855 23 426 243

Courriel

Site internet

BAD

Le Cambodge est membre de la **Banque asiatique de développement (BAD)**, dont le site internet est consultable ici.

La page du **Cambodge** est consultable ici.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Cambodge
- Le Cambodge et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Police : 117 ou 118
- Samu : 119
- Hôpital Calmette (Phnom Penh) : +855 23 42 69 48
- Hôpital pédiatrique Kantha Bopha (Phnom Penh) : + 855 23 428 009
- Hôpital provincial de Siem Reap : +855 63 764 091
- Institut Pasteur du Cambodge : +855 23 42 60 09
- Advance European Medicare Center (médecins français) : +855 11 811 175 | +855 12 634 115 | www.european-medicare.com
- PROCARE (médecins français) : +855 61 828 410 (anglais, khmer) | +855 61 828 411 (anglais) | <https://procarecambodia.com/>
- Pharmacie de la gare, Phnom Penh : +855 92 711 771 | ph_delagare@yahoo.com
- Réseau de pharmacies UCARE : +855 17 274 482 | info@ucarepharma.com | <https://ucarepharmacy.com/>
- Consule honoraire à Siem Reap : +855 69 932 685 | agenceconsulaire.siemreap1@gmail.com | <https://kh.ambafrance.org/Votre-consule-honoraire-a-Siem-Reap>

Annuaire des représentations cambodgiennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Cambodge

Publié le : 02 janvier 2026

Coordonnées

1, boulevard Monivong
BP 18
Phnom Penh
France

11.583486339404, 104.91606473923

+855 23 260 010

+855 23 260 020

Liens utiles

[La France au Cambodge](#)

[Ambassade de France au Cambodge](#) 

[La France au Cambodge](#) 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter le site internet.

Courriel : ambafrance.phnom-penh-amba@diplomatie.gouv.fr

Section consulaire de l'Ambassade de France à Phnom Penh

Publié le : 07 janvier 2026

Coordonnées

1, boulevard Monivong BP 18
Phnom Penh
Cambodge

11.5834863394, 104.91533517838

+855 23 96 25 38

Local

+33 (0) 2 52 88 01 9

France

+855 12 591 209

En cas d'urgence avérée

Liens utiles

[La France au Cambodge](#)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet

Contacts :

Pour toute demande d'information, de clarification ou d'aide pour réaliser une démarche administrative concernant un ressortissant français, le Service France consulaire vous répond en français :

par appel audio via internet à cette adresse (7h-14h, heure de Paris)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

Courriel : consulat.phnom-penh-amba@diplomatie.gouv.fr